

TARIF DES HONORAIRES AGENCE

VENTES

Prix de vente inférieur à 50 000 €uros	Forfait de 5 000 € TTC
Prix de vente de 50 001 €uros à 100 000 €uros	10 % TTC du prix de vente
Prix de vente de 100 001 €uros à 150 000 €uros	7,9 % TTC du prix de vente
Prix de vente de 150 001 €uros à 200 000 €uros	7,9 % TTC du prix de vente
Prix de vente de 200 001 €uros à 250 000 €uros	7 % TTC du prix de vente
Prix de vente de 250 001 €uros à 300 000 €uros	6 % TTC du prix de vente
Prix de vente > 300 001 €uros	5,5 % TTC du prix de vente
	5 % TTC du prix de vente

LOCATIONS

Meublé : Honoraires à la charge du preneur, **Non meublé** à la charge du locataire et bailleur :

	STUDIO/T1	T2 (- de 50 m ²)	T2 (+ de 50 m ²)	T3	T4 et plus
Visite/constitution du Dossier/rédaction de Bail	8 € / m ²	3 € / m ²	6 € / m ²	5 € / m ²	4 € / m ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée		3 € / m ²	6 € / m ²	Forfait 150 €	Forfait 150 €

En cas de dépassement d'honoraires supérieur au montant du loyer, un forfait équivalent à un mois de loyer hors charges pour le preneur ainsi que pour le bailleur sera appliqué

Garage : Honoraires à la charge du preneur exclusivement :

- visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 10% HT* sur le montant du loyer annuel Hors Charges.

- Etat des lieux d'entrée : sur Castelnaudary : Forfait de 180 € HT* . Hors Castelnaudary : Forfait de 230 € HT*.

- Etat des lieux de sortie : sur Castelnaudary: Forfait de 180 € HT* . Hors Castelnaudary : Forfait de 230 € HT*.

Local commercial / industriel : Honoraires à la charge du preneur exclusivement :

- visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 10% HT* sur le montant du loyer annuel Hors Charges.

- Etat des lieux d'entrée : Forfait de 280 € HT* (surface inférieure à 100 m²) ou 380 € HT* (surface supérieure à 100 m²)

- Etat des lieux de sortie : Forfait de 350 € HT* (surface inférieure à 100 m²) ou 450 € HT* (surface supérieure à 100 m²)

NB : les honoraires pour visite, constitution du dossier, rédaction de bail ne sont pas remboursés après la signature du contrat de location.

FRAIS DE GESTION

7,5% HT sur le loyer mensuel charges comprises

Garantie de loyers impayés / détérioration immobilières / protection juridique : 2,50 % sur le loyer mensuel

AVANTAGE FISCAL : déductibilité à 100% des revenus fonciers

SYNDIC DE COPROPRIETE

130 € HT* par lot et par an

AVIS DE VALEUR

Forfait de 180 € HT* jusqu'au T3. Forfait de 250 € HT* du T4 au T6.

Propriété : nous consulter pour devis.

* TVA : 20%